

NON à l'école le mercredi matin

- L'horaire scolaire des écoliers primaires est suffisamment chargé, aussi chargé que celui des autres cantons, et parmi les plus lourds d'Europe.
- Plus d'école ne génère pas plus de réussite. En matière scolaire, ce n'est pas la quantité qui compte, mais la qualité.
- Le mercredi matin d'école entraînera une dégradation de l'enseignement.
- Le mercredi matin d'école portera atteinte à la qualité de vie des enfants.
- Les offres culturelles, artistiques, sportives que Genève a développées depuis des décennies seront démantelées, mettant en péril de nombreux emplois à Genève.

RÉFÉRENDUM

Contre la loi modifiant la loi sur l'instruction publique (horaire scolaire) (C1 10-10744) du 26 mai 2011

Les citoyennes et citoyens soussignés, électrices et électeurs dans le canton de Genève, demandent conformément au titre VI (art. 53 à 58) de la Constitution de la République et canton de Genève du 24 mai 1847, et des articles 86 à 92 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982, que la loi modifiant la loi sur l'instruction publique (horaire scolaire) (C1 10-10744) du 26 mai 2011 soit soumise à votation populaire.

Celui qui appose une autre signature que la sienne ou plus d'une signature est passible d'une amende administrative pouvant s'élever à Fr. 100.-. Les signatures obtenues par un procédé réprimé par la loi doivent être annulées (art. 87, al.1, lettre b et 91, al.3 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982).

NOM (majuscules)	Prénom usuel	Année de naissance	Canton d'origine	Commune électorale	Domicile (adresse complète)	Signature

En matière cantonale, seul-e-s les citoyen-ne-s suisses, domicilié-e-s dans le canton peuvent signer. Les électrices et électeurs de communes différentes peuvent signer sur la même feuille. Les Suisses vivant à l'étranger et ayant leur droit de vote sur le canton de Genève peuvent signer le présent référendum en inscrivant leur adresse à l'étranger.

Le service des votations et élections certifie la validité de _____ signatures.

Le contrôleur : _____ Genève le :

A RENVOYER AU PLUS VITE, même incomplet

dernier délai le **12 juillet 2011** en courrier A, avant la levée de la boîte aux lettres au :

**Comité référendaire « Non à l'école le mercredi matin »
c/o Société pédagogique genevoise (SPG) - CP 5434 - 1211 Genève 11**

Soutiens: Association de parents d'élèves de Thônex ; Association de parents d'élèves des Eaux-Vives; Association de parents d'élèves du Lignon; Association des étudiants en formation pour l'enseignement primaire (ADEFEP); Groupement des parents contre le mercredi matin ; SolidaritéS; Mouvement citoyens genevois (MCG) ; Syndicat des services publics (SSP) ; Groupe de réflexion sur l'école (GRE); Fédération des associations du personnel enseignant, administratif et technique de la confédération des écoles de musique, danse, théâtre, rythmique Jaques-Dalcroze et Haute Ecole de musique (Fapcegm-Hem)

NON à l'école le mercredi matin

La qualité de vie de nos enfants est en jeu. Près de 84 % des parents se sont rendus disponibles le mercredi pour s'occuper de leurs enfants selon un sondage du Service de la recherche en éducation du DIP. Cette loi constitue **une menace pour les offres extrascolaires**. La plupart des enfants ont des activités épanouissantes hors du cadre scolaire ce jour-là (sport, musique, nature, maison de quartier). Laissons-les respirer !

Un horaire scolaire suffisamment chargé. Genève se situe clairement dans la moyenne pour les 2P, 3P et 4P, et dans le peloton de tête pour les enfantines. Cela étant, établir des comparaisons entre cantons est difficile, car certains cantons intègrent à leur horaire des heures d'enseignement religieux (100 minutes par semaine à Fribourg) ce qui n'est pas le cas à Genève. Par ailleurs, Genève peut s'enorgueillir d'une école infantine où les apprentissages se construisent dès quatre ans, contrairement à d'autres cantons.

Harmos n'exige pas une telle augmentation de l'horaire actuel. L'horaire des écoliers genevois n'a pas varié ces dernières années, les heures du samedi matin n'ayant pas disparu en 1997, elles ont été reportées sur les autres jours de la semaine. L'harmonisation scolaire n'impose que l'introduction de deux périodes d'anglais durant les deux dernières années de l'école primaire.

Une augmentation du temps d'école ne génère pas plus de réussite. En matière scolaire, ce n'est pas la quantité qui compte, mais la qualité. Le test PISA le prouve. Les écoliers en Finlande, qui obtiennent la première place à ce test, ont 30% d'école en moins qu'à Genève.

Pour améliorer les performances de nos enfants, améliorons la qualité de l'enseignement. Ce n'est pas en ajoutant des heures en classe entière que l'on va aider les élèves en difficulté qui ont plutôt besoin d'être soutenus en petits groupes et/ou par des maîtres d'appui. Le travail en demi-groupe est profitable pour tous les élèves, quelles que soient leurs performances. **L'ajustement de l'horaire à l'âge des enfants est**

indispensable. Les spécialistes des rythmes scolaires le confirment: il est absurde de soumettre à la même durée scolaire des enfants d'âges différents. Or, dans l'organisation de l'horaire prévu par la loi, un écolier de huit ans aurait autant d'heures qu'un élève du cycle d'orientation.

La loi propose d'augmenter le nombre d'heures, alors que ce sont les postes qui manquent. Depuis 1991, l'école genevoise compte environ 6000 élèves de plus et le nombre de postes d'enseignement a diminué. L'école genevoise a drastiquement réduit ses prestations. Les enseignants d'appui pour les élèves en difficulté ou non francophones, les maîtres spécialistes dont les apports en arts et en éducation physique sont incontournables ont nettement diminué. Pour retrouver les mêmes conditions d'encadrement des élèves qu'en 1991, il faudrait 300 postes.

Les conditions d'apprentissage des élèves seront péjorées. La loi prévoit la prise en charge de classes entières par les maîtres spécialistes (MS), en l'absence des titulaires de classe, dans les arts visuels, la musique et l'éducation physique. Cette nouvelle organisation va appauvrir l'offre des MS qui ne pourront plus honorer les objectifs de leur domaine d'activité. De plus, leurs heures d'enseignement seront principalement dévouées aux plus grands au détriment des élèves les plus jeunes. Cette nouvelle organisation va multiplier les intervenants dans les classes, l'élève du primaire va être de plus en plus dispersé et stressé.

Non à une école au rabais. Il est préférable de se donner les moyens d'une école de qualité en engageant les enseignants nécessaires à la mise en place d'organisations diversifiées en fonction des besoins locaux, plutôt que de rigidifier une même organisation pour tous, au risque de péjorer la qualité des enseignements donnés aux plus grands comme aux plus petits. Moins d'enseignants, implique une réduction des heures d'enseignement en demi-classe (arts visuels ou musique) ou en classe avec deux enseignants (éducation physique). La qualité des cours va s'en ressentir.